

**PROCÈS - VERBAL du  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 2 DECEMBRE 2022**

Le deux décembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-cinq novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Huit conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Patricia CHAMBRIER.

**Messieurs** Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Florian BARBÉ.

Excusés : Karine RICHARD (pouvoir à Bruno COURANT), Emmanuel GUITTON, Thomas DREUX, Jean-Claude POTTIER, Sonia CLEMENT-GRINIER (pouvoir à Pascale CHAUSSON), Catherine CROTEAU, Céline LEPROUX (pouvoir à Pierrette BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Bruno COURANT est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 03 novembre 2022 à l'approbation de l'Assemblée municipale, il a été fait remarquer au niveau des questions diverses concernant le point de la Sté Valeco, il s'agit d'accueillir « des éoliennes » dans chaque zone au lieu d' « une » éolienne. Celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il a été Il propose aux conseillers municipaux de rajouter les deux sujets suivants : révision du loyer du logement communal de Monsieur Dangeul Thierry et décision modificative n° 2 du budget principal 2022 de la commune. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> OBJET : DETR 2023 ET CRTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il convient de se positionner concernant la demande de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2023 ainsi que le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté à l'échelle de la communauté de communes du Gesnois Bilurien). Le projet concernerait l'isolation par l'extérieur du logement communal, un devis a été réalisé par l'entreprise MDP Gombourg pour un montant de 35 407,50 €HT et 42 489 € TTC. Cependant pour que celui-ci soit retenu les travaux seront subventionnés sous réserve qu'un audit énergétique soit réalisé et que le gain énergétique obtenu atteigne au minimum 30%. Les entreprises qui réalisent les audits sont disponibles qu'à partir de fin janvier 2023. Or, en consultant des sites d'économies d'énergies, l'isolation de logement par l'extérieur aurait un gain d'énergie de 20% à 25%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide ne de pas déposer de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2023 ni de CRTE.

**2<sup>ème</sup> OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION COMMUNES SARTHOISES VICTIMES  
RETRAITS ET GONFLEMENTS ARGILE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que cette association a été créée officiellement le 5 juillet 2021, elle a pour objet d'accompagner les communes à faire leur demande de reconnaissance catastrophe naturelle retrait/gonflement des argiles auprès de la Préfecture, elle est présidé par Monsieur JAMOIS Xavier et son siège est fixé à la mairie de Dollon. Il est demandé de bien vouloir renouveler pour un an l'adhésion à cette association de 130 euros pour les communes de 601 à 850 habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte de renouveler pour un an l'adhésion auprès de l'Association communes sarthoises victimes retraits et gonflement argile pour un montant de 130 euros pour les communes de 601 à 850 habitants.

**3<sup>ème</sup> OBJET : CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE HELENE BERTAUX POUR  
LES COURS DE YOGA**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de reconduire la convention de location de la salle Hélène Bertaux concernant les cours de yoga donnés par Mme Lagneau Pierrette à la salle Hélène Bertaux depuis 2019.

Il est proposé de la renouveler de janvier 2023 à fin juin 2023 pour un montant de 100 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de renouveler la convention de location de la salle Hélène Bertaux concernant les cours de yoga donnés par Madame Pierrette Lagneau de janvier 2023 à fin juin 2023 pour un montant de 100 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **4<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE COMICE CHAVAINAIS 2023**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la réunion publique du 4 novembre 2022 concernant le comice agricole en 2023 sur la commune. Une association a été créée « Comice chavaignais 2023 » présidé par Monsieur Eric FROGER. Pour le bon fonctionnement de cette manifestation qui aura lieu le samedi 17 juin 2023, il convient d'attribuer une subvention au comice chavaignais 2023.

Il est proposé de leur attribuer une subvention de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accorde une subvention à l'association « Comice chavaignais 2023 » d'un montant de 5 000 € pour un versement en janvier 2023.

#### **5<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS TONDEUSE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il est nécessaire de remplacer la tondeuse de la commune achetée il y a 18 ans. La société Letessier Agrimot 72 a transmis un devis concernant une tondeuse frontale moteur ISEKI diesel 3 cylindres, transmission hydrostatique, bac de ramassage 950 litres avec turbine d'assistance pour un montant de 22 520,83 € HT soit 27 038,76 € TTC.

Il convient de se positionner sur la proposition de cette entreprise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis de la société Letessier Agrimot 72 concernant une tondeuse frontale moteur ISEKI pour un montant de 22 250,83 € HT 27 038,76 € TTC.

#### **6<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DU LOYER ET DES CHARGES DU LOGEMENT COMMUNAL**

Il convient de procéder à la révision du loyer et des charges du logement communal M Dangeul au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 15 octobre 2022 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 est 136,27 soit une légère hausse de + 3,49 %. Il est rappelé le montant du loyer et des charges ci-dessous :

	2022	Proposition au 1 <sup>er</sup> /01/2023
M Dangeul		
Loyer	232,50€	240,80 €
Charges	55 €	66,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la révision du loyer et des charges du logement communal situé au 6 rue des écoles sur la commune occupé par Monsieur Dangeul Thierry à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **7<sup>ème</sup> OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2022 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de décision modificative n° 2 du budget principal 2022 :

##### FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chapitres et articles	BP 2022	DM 2	BP 2022 après DM
Chap 11 Immobilisations corporelles Article 618 Divers services extérieurs	12 801,56	- 2 500	10 301,56
Chap 12 Charges de personnel et frais assimilés Article 6411 Personnel titulaire	131 460,00	+ 1 500	132 960,00
Article 6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	74 100,00	+ 1 000	75 100,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget principal 2022 de la commune exposée ci-dessus.

. **Comice chavaignais 2023** : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président de l'association « Comice chavaignais 2023 » adressée aux conseillers municipaux : « ...les membres de notre association ont manifesté le souhait de communiquer sur le comice via une page Facebook... C'est pourquoi, nous sollicitons la création d'une page municipale sur Facebook... » Après en avoir délibéré les conseillers autorisent le Maire à créer une page Facebook dont les droits à l'administration seraient donnés uniquement à la mairie de St-Michel-de-Chavaignes.

. **Point sur le conseil d'école du 15 novembre 2022** : Lors de cette réunion, il a été évoqué les sujets suivants : rôle des représentants de parents d'élèves, le rôle et la représentation des enseignants du RASED, les effectifs de la rentrée (PS/MS/GS 17 élèves, CP/CE1 20 élèves, CE2/CM1/CM2 20 élèves), les activités pédagogiques complémentaires, le règlement intérieur, le point sur les finances, les manifestations annuelles ainsi que les projets.

. **Point financier du budget communal 2022**

Monsieur le Maire présente aux conseillers à titre d'information un tableau présentant le compte administratif prévisionnel 2022 du budget communal :

		Prévu	Réalisé <i>au 02/12/2022</i>	Réalisé en %
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	542 440	485 988,82	89,59
	Recettes	542 440	515 148,85	94,97
<i>Investissement</i>	Dépenses	208 700	105 465,80	50,53
	Recettes	208 700	160 469,03	76,89

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

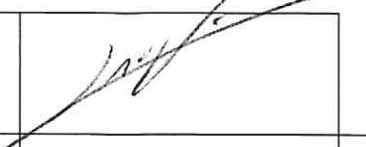

. **Débat d'orientation budgétaire** : Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir porter une réflexion concernant les projets d'investissement à envisager en 2023 afin de les inscrire lors de la préparation du prochain budget.

. **Fête de Noël** : samedi 10 décembre 2022 à 14h00 à l'école Gustave Billard, le spectacle avec la Compagnie Balala et marché de Noël organisé par l'association sur les bancs d'école.

. **Cérémonie de la Sainte Barbe** : samedi 3 décembre 2022 à 17h dépôt de gerbe sur la stèle au centre de secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	excusé
Bruno COURANT <i>Secrétaire de séance</i>		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	excusé
Karine RICHARD	excusée pouvoir à Bruno Courant	Sonia CLÉMENT-GRINIER	excusée pouvoir à Pascale Chausson
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	excusée
Emmanuel GUITTON	excusé	Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ		Céline LEPROUX	excusée pouvoir à Pierrette BUNEL